

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

**Objet** : Poursuite de l'accompagnement des collectivités territoriales du SAGE de l'Elorn dans leur gestion des espèces végétales invasives, dans un but de limiter leur expansion sur leur territoire - Année 2016

**Maître d'ouvrage** : Syndicat de Bassin de l'Elorn

**Date de remise des plis** : jeudi 24 novembre 2016 à 17h00

## **ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE**

La présente consultation a pour objet de poursuivre l'aide apportée depuis 2013 aux collectivités du territoire du bassin versant de l'Elorn afin d'apporter une aide à la limitation de l'expansion d'espèces invasives.

## **ARTICLE 2 : CONDITIONS DU MARCHE**

2.1. Le présent marché est un Marché à procédure adaptée. Il est soumis aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

2.2. Le marché sera passé en lot unique.

2.3. Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Charges.

2.4. En tout état de cause, chaque candidat doit présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation.

## **ARTICLE 3 : RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION**

3.1. Le dossier de consultation est à retirer auprès de :

Syndicat de Bassin de l'Elorn  
Ecopôle – Guern ar Piquet  
29460 Daoulas  
Tel : 02 98 25 93 51  
Fax : 02 98 25 93 53

Courriel : [natura2000.syndicatelorn@wanadoo.fr](mailto:natura2000.syndicatelorn@wanadoo.fr)

Ou à télécharger sur les Sites internet : <http://riviere-elorn.n2000.fr/> ; <http://www.syndicat-bassin-elorn.fr/> ou sur le site de l'Association des Maires du Finistère : <http://www.amf29.asso.fr/> à la rubrique « marchés publics »,

3.2. Le dossier de consultation est gratuit, sans caution.

## **ARTICLE 4 : PRÉSENTATION DES OFFRES**

4.1. Remise des plis

A l'appui de son offre, le candidat remettra, dans la même enveloppe (ou par mail), le cahier des charges daté et signé par ses soins, ainsi qu'une déclaration sur l'honneur attestant qu'il a satisfait à ses obligations sociales et fiscales et qu'il a satisfait aux obligations d'emploi de personnes handicapées s'il emploie au moins 20 salariés conformément à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Le candidat remettra également :

- Une note présentant la compréhension du projet ;
- Une proposition méthodologique précisant le mode opératoire proposé pour chacun des volets proposés, le planning prévisionnel et la durée de la mission, le nombre de jours passés sur la mission par chaque membre de l'équipe ;
- Les références de missions similaires réalisées au cours des trois années précédentes ;
- Des références de prix pratiqués pour des prestations comparables à celles demandées ;
- La composition de l'équipe chargée de la prestation : qualification, expérience et compétences des personnes et organisation de l'équipe ;

En ce qui concerne le jugement de l'offre, l'objectif est de juger l'aptitude du candidat à assurer les différentes prestations en fonction de ses références, de tous les éléments pouvant aider

l'appréciation de ses compétences en adéquation avec les besoins du marché.

Le candidat, dont l'offre sera retenue, remettra les attestations et certificats délivrés par les organismes compétents prouvant qu'il a satisfait aux obligations sociales et fiscales ainsi qu'un relevé d'identité bancaire et un extrait Kbis le cas échéant, conformément à l'article 51 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics.

#### 4.2. Critères de sélection des offres

Les offres des candidats seront analysées en fonction des critères de sélection des offres énumérés comme suit :

- Adéquation de la méthodologie avec les besoins – noté sur 40
- Références de missions similaires au cours des trois années précédentes – noté sur 30
- Coût de la prestation – noté sur 30

Au cours de l'examen des offres, des précisions et des renseignements complémentaires pourront être demandés au prestataire sur son offre. Une négociation pourra éventuellement avoir lieu à l'issue de l'analyse des offres avec les 3 premiers candidats.

#### **ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES**

Les offres seront transmises :

**sous pli cacheté à l'adresse suivante :**

Syndicat de Bassin de l'Elorn  
Ecopôle – Guern ar Piquet  
29460 Daoulas

Ce pli cacheté portera l'indication du marché auquel il se rapporte comme indiqué ci-dessous : « Formation Invasives 2016 ».

**Ou par mail :**

natura2000.syndicatelorn@wanadoo.fr

Les offres seront remises au Syndicat de Bassin de l'Elorn jusqu'à la date et l'heure indiquées en première page du présent règlement, terme de rigueur, ou envoyées par la poste par courrier simple, ou encore transmises par mail.

Les dossiers qui seraient remis après la date fixée en première page du présent règlement, ainsi que ceux qui seraient non conformes aux prescriptions énoncées, ne seront pas retenus.

#### **ARTICLE 6 : DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

#### **ARTICLE 7 : MODALITÉS DE CONTRAT**

Le marché a une durée d'une année.

#### **ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Tout renseignement complémentaire est à demander auprès de :

Stéphanie ISOARD

Syndicat de Bassin de l'Elorn

Ecopôle – Guern ar Piquet

29460 Daoulas - Tel : 02 98 25 93 51

Courriel : natura2000.syndicatelorn@wanadoo.fr